Consultation du public sur un projet de décret PPE 3

La consultation par internet est ouverte jusqu'au 05/04/2025 à l'adresse :

https://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/consultation-du-public-sur-le-projet-de-troisieme-a3142.html

La programmation pluriannuelle de l'énergie

La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) établit les priorités d'action de l'Etat en matière d'énergie pour la France hexagonale hors Corse, dans les 10 années à venir. Elle concerne la production comme la consommation d'énergie. Seules quelques pages de ces documents concernent l'éolien.

La PPE va donc être fixée par décret, sans discussion devant le Parlement, en jouant sur les contradictions entre les articles du code de l'énergie :

Art 100-1 A : *Avant le 1er juillet 2023, puis tous les cinq ans, une loi détermine les objectifs et fixe les priorités d'action de la politique énergétique nationale pour répondre à l'urgence écologique et climatique.*

Art L 141-1 : La *programmation pluriannuelle de l'énergie, fixée par décret, …*

Les objectifs pour les énergies renouvelables sont :
(cf. document 02 Projet de PPE page 91et suivantes)

	2023	2030	2035
Capacité installée en GW			
Photovoltaïque	19,3	54	62 à 90
Eolien terrestre	21,9	33	40 à 45
Eolien maritime	0,8	3,6	18
Production annuelle en TWh			
Photovoltaïque	22,7	66	80 à 110
Eolien terrestre	48,7	71	91 à 103
Eolien maritime	1,9	14	71

En réalité, si l'on prend en compte les projets éoliens en cours, les objectifs 2035 sont déjà dépassés puisqu'outre les 24 GW déjà raccordés il y a 8 GW accordés en construction, 9 GW en instruction et plus de 10 GW en pré-études.

Le document 02 Projet de PPE consacre 3 pages (99 à 102) à l'éolien terrestre et maritime. Il ne fixe que des objectifs globaux. L'intermittence de la production électrique éolienne n'est jamais mentionnée dans les documents de présentation de la PPE3, mais on y parle de flexibilité de la production, d'effacement de la consommation, de stockage (page 125 et suivantes).

L'analyse environnementale stratégique (document 5)

L'éolien est traité de la page 171 à 175, pour résumer après quelques contre-vérités sur les surfaces nécessaires :

- Effet positif car il diminue le risque technologique du thermique et du nucléaire,
- Effet neutre sur la biodiversité, la santé, la pollution, le patrimoine (il suffit de penser l'implantation d'un parc de manière contextualisée dans ce paysage local en tenant compte des perceptions …)
- Effet faible sur l'avifaune, inférieur à celui des constructions de même dimension,
- Effet négligeable pour les riverains à plus de 500 mètres.

Là notre témoignage doit être fort pour contester ces affirmations incroyables. Il faut participer à cette consultation.

Voir aussi https://www.sitesetmonuments.org/Concertation-sur-la-Strategie-francaise-pour-l-energie-et-le-climat-Cahier-d-acteur-de-Sites-Monuments-Decarboner-sans-degrader-notre-pays

L'éolien en France en 2024

Fin 2024 il y a 11 000 éoliennes installées pour une puissance à terre de 22 500 MW, en mer de 1 500 MW.

La production annuelle d'électricité éolienne en France en 2024 a été de 46 TW/h. Soit par heure en moyenne 5 200 MWh (9% de la production électrique totale), avec un minimum de 180 MWh (0,4% le 1er mai à 10h) et un maximum de 19 400 MWh (32,3 % le 24 novembre à 4 et 5 h).

La production d'électricité éolienne peut donc varier de plus de 1 à 100 au fil de heures.

La France a exporté 90 TW/h en 2024, 2 fois plus que la production éolienne ! Une analyse détaillée heure par heure montre que **plus de 80 % des heures la production d'électricité éolienne n'a pas d'utilité pour la France et doit être exportée !**

Le pays le plus farouchement pro-éolien en Europe produit une électricité 13 fois plus chargée en CO2 que l'électricité française !

Taux CO2 de la production d'électricité : France 30 gr/KWh, Europe 220, Allemagne 390 (calcul selon norme Entsoe pour l'Allemagne).

Le coût de l'électricité éolienne est aujourd'hui prohibitif.

Le prix garanti du MWh éolien au dernier appel d'offre fin 2024 a été de 87,6 €/MWh contre un prix moyen pondéré sur le marché de l'électricité en 2024 de 53 €. En 2024 les nouveaux projets éoliens vendent donc leur production d'électricité à un prix subventionné par l'état 65 % supérieur au prix du marché.

Si le prix de l'électricité sur le marché de gros "day ahead" a été négatif les 352 heures de plus forte surproduction éolienne et solaire (4% du temps), les opérateurs éoliens en ont été globalement préservé. Les opérateurs ayant signé un contrat avant 2016 peuvent malgré tout vendre toute leur production à EDF à près de 100 € MWh, les opérateurs ayant signé un contrat plus récemment reçoivent eux une subvention de 35 % de leur recette maximum **s'ils ne produisent pas !**